

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Policy Paper FTDES



Engagement & Désengagement

HANDICAP



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

**Engagement & Désengagement
HANDICAP**

Sadem Jebali

RÉSUMÉ

L'inclusion économique et sociale des personnes handicapées est une revendication qui commence à avoir de plus en plus d'échos en Tunisie. Des échos qui ne se font pas toujours suivre par la concrétisation en dépit de l'engagement de l'Etat Tunisien a travers la convention internationale de protection des droits des personnes handicapées. L'arsenal juridique disponible n'a que peu d'impact sur le quotidien d'une personne handicapée quand les lois ne sont pas respectées et l'action du bras exécutif de l'Etat se perd dans la bureaucratie. En regardant les acquis de l'engagement pour cette cause en matière d'accès au service ou de participation sociale, on se rend compte que le bilan est maigre; les actions associatives arrivent rarement à assurer la pérennité de l'impact, au delà des personnes concernées directement par l'handicap, peu sont les initiatives transversales qui englobent les associations spécialisées. A défaut d'une approche systémique d'inclusion des personnes handicapées parmi les populations vulnérables cibles pour les actions, ce groupe reste marginalisé et l'engagement pour cette cause faible.

Beaucoup reste à accomplir pour changer la donne en terme d'engagement, tout doit commencer par les données et les statistiques. Il faut attendre l'affirmation qu'il y ait plus d'un million de personnes handicapées. Actuellement, pour redynamiser l'engagement envers cette cause, il faudrait saisir cette révélation en vue de susciter l'intérêt public et rendre cette cause populaire en saisissant un "momentum" politique qui amorce un engagement inscrit dans l'action.

INTRODUCTION GENERALE

Être une personne handicapée en Tunisie de nos jours est le reflet d'une épreuve de survie quotidienne face à des banalités comme la mobilité ou l'accès à l'information, autant que face à des difficultés structurelles telles que le chômage, la pauvreté ou même lors des pandémies comme c'est le cas en cette dernière période.

Plus d'un Million de Tunisien et Tunisiennes porteurs de Handicap font appel tous les jours à une combativité surhumaine. Une vie inclusive où leur droits et leur dignité sont sauvegardés, est la

même à plusieurs formes d'engagement : individuelle ou collectif, institutionnel ou informel, national ou international.

Comprendre le contexte et les moyens de renforcer l'engagement est la clef de voûte pour, non seulement améliorer le quotidien de tous ces citoyens, mais aussi pour créer un cadre favorable à leur inclusion sur le long terme.

Selon le rapport mondial sur l'handicap publié par de la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale en 2011, dans le monde, plus d'un milliard de personnes, soit 15% de la population mondiale vivent avec un handicap sous une forme ou une autre et près de 200 millions d'entre elles ont de très grandes difficultés fonctionnelles.

La prévalence aura une tendance à la hausse avec la croissance démographique et le vieillissement de la population mondiale. Dans les pays en voie de développement, la prévalence est, non seulement plus importante mais aussi un obstacle de taille au développement inclusif; la Tunisie n'est pas en marge de ce phénomène.

D'une façon générale le rapport nous confirme le constat suivant: la situation socioéconomique des personnes handicapées est caractérisée par des inégalités par rapport au reste de la population et une double discrimination pour certaines catégories comme les femmes avec les discriminations basées sur le genre, la prépondérance des inégalités varie aussi selon les types de déficience, par exemple les enfants qui portent des déficience physique ont plus de chances de s'en sortir que ceux ayant des déficience intellectuelles ou sensorielles. Ces inégalités se reflètent surtout par un accès limité à l'éducation, l'emploi, la santé et à la participation citoyenne.

L'inclusion sociale et économique des personnes en situation de handicap se heurte à des obstacles de diverses natures, qui vont de l'inaccessibilité des bâtiments et des transports aux préjugés, aux discriminations et au rejet social, en passant par l'absence d'appareils et de technologies d'assistance, l'inadaptation des moyens de communication et les carences des services publics.¹

¹Officer , A. , & Posarac, A

Par ailleurs, la pauvreté accroît le risque de handicap en réduisant les possibilités d'accès à l'éducation, à l'emploi et à un salaire correct, alors que le coût de la vie est plus élevé pour une personne souffrant de handicap. En Tunisie le taux de chômage des personnes handicapées s'élève à 40% selon l'ANETI. ²

Devant ces obstacles, plusieurs acteurs se sont mobilisés pour arriver à garantir certains acquis, ces acteurs se trouvent à plusieurs échelles; de l'international au local.

LES ACQUIS POUR LA CAUSE

La communauté internationale

Sur le plan mondial, la communauté internationale commence à agir activement sur des solutions aux obstacles mentionnés ci-haut. A titre d'exemple, on peut citer la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) qui soutient la pleine intégration des handicapés dans la société et qui fût ratifiée par la Tunisie en 2008, mais aussi le programme de développement durable à l'horizon 2030 qui stipule que le handicap ne peut être un critère justifiant le non-respect des droits de l'Homme ou l'accès au programme de développement.

De plus, les objectifs de développement durable (ODD) regroupent sept cibles faisant explicitement référence aux personnes handicapées, et six autres dédiées aux personnes en situation de vulnérabilité, dont font partie les personnes handicapées.

En 2012, l'Organisation Mondiale de la Santé et la Banque Mondiale ont produit conjointement le Rapport mondial sur le handicap pour fournir des bases factuelles à des politiques et programmes novateurs pouvant améliorer la vie des personnes handicapées et faciliter la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, entrée en vigueur.

Après avoir ratifié la convention en 2008, la Tunisie a achevé 3

²MKJ

étapes dans le processus de suivi relatif à l'application de la convention. Tout d'abord, avec les observations initiales de 2011 sur le premier Rapport sur la mise en œuvre de la convention, par la suite, deux documents phares ont vu le jour, la note d'observation précédant la soumission du rapport en 2017 et le rapport principal publié en 2018. Ces rapports ont retracé la concrétisation de l'engagement de la Tunisie depuis la ratification de la convention et on peut y retrouver les commentaires sur l'état d'avancement. Le rapport de 2018 est une excellente source pour faire l'inventaire des initiatives publiques.

L'Etat Tunisien

Sur le plan national, la Tunisie dispose d'un cadre législatif avancé en matière de promotion des droits des personnes handicapées. La loi d'orientation de 2005 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées, vise à renforcer leur inclusion dans la société par le biais de mesures de discrimination positive. L'article 48 de la nouvelle Constitution tunisienne, adoptée en Janvier 2014, garantit une protection des personnes handicapées contre toute discrimination; "l'Etat protège les personnes handicapées contre toute discrimination. Tout citoyen handicapé a droit, en fonction de la nature de son handicap, de bénéficier de toutes les mesures propres à lui garantir une entière intégration au sein de la société. Il incombe à l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet".

L'engagement du législateur Tunisien est loin d'être négligeable avec des garanties constitutionnelles et une sous commission des personnes handicapées au sein de la commission fixe de la santé et des affaires sociales au parlement. Cette commission a un rôle de suivi de l'exécutif et de porter des questions écrites pour les organes de l'exécutif en particulier le Ministère des Affaires Sociales, entre 2014 et 2018. Cinq réunions uniquement ont eu lieu entre les membres de cette commission et les responsables du ministère (Source: rapport HCDH).

Il faut noter également qu'il ya eu une amélioration des quotas de recrutement des personnes handicapées grâce à la loi 41 de 2016 en consacrant 2% des recrutements annuels aux personnes porteuses de

handicap dans le secteur public et en fixant 2% aussi des employés pour toutes les entreprises publiques et privées qui comptent plus que 100 employés. Peu de chiffres sont rendus publics (ou alors publiés) pour vérifier l'application des quotas et le taux d'emploi actuel des personnes handicapées. L'un des indicateurs de mesure de l'applicabilité de cette loi ce sont les chiffres de l'inspection du travail. Cette dernière a pour mission le suivi de l'application de cette obligation. Les chiffres reflétant la situation entre 2010 et 2014, nous montrent une tendance à la baisse de l'application de cette loi. En effet sur les 774787 travailleurs contrôlés, 897 sont des personnes handicapées et ce chiffre est réduit à 184 en 2014 pour 448582 travailleurs contrôlés.

Le rapport annuel de la commission législative des personnes handicapées est une autre source fiable intéressante pour comprendre l'engagement des parlementaires. Néanmoins, et mis à part le rapport d'activité annuel de 2016 qui regroupe les différentes activités de la commission, comme la réception des acteurs de la société civile ainsi que les questions écrites au ministère et les visites aux centres spécialisés, on ne voit pas un suivi ni de la consistance par rapport au suivi des dossiers.

En plus du corps législatif, l'engagement de l'appareil exécutif de l'Etat se fait à travers l'adaptation des politiques publiques aux obligations signées dans la convention. Le ministère des affaires sociales en tant que ministère de tutelle a commencé par la mise en place d'un cadre stratégique pour définir les priorités stratégiques en matière d'inclusion en 2014. Le commencement du travail des commissions interministérielles pour la préparation d'un plan d'action transversal a débuté en 2020. Malheureusement les travaux de cette commission se sont arrêtés à cause des mesures de confinement. Il faut tout de même noter que l'engagement a pris une autre forme lors de la période de confinement et à titre d'exemple il faut citer les principales mesures :

- Fermeture des centres d'éducation spécialisée au même moment que les établissements scolaires le 13 Mars.

- Une allocation spéciale de 200dt fût attribuée le 23 Mars aux familles ayant une personne handicapée à leur charge (aux alentours de 500 familles)
- Allocation de 50dt qui s'ajoute aux 180dt mensuels pour 643.000 familles qui ont des revenus limités et qui comptent un nombre non définis de personnes handicapées (l'OTDDPH estime que le quota des personnes handicapées bénéficiaires ne dépasse pas les 20%)
- Pour les personnes handicapées qui sont en situation précaire et qui n'ont pas bénéficié de ces allocations, elles ont la possibilité d'y avoir accès en se présentant aux attachés sociaux de chaque délégation.
- Obligation de l'intégration de l'interprétation en langue des signes pour toutes les communications officielles suite à un effort de plaidoyer de l'OTDDPH le 10 Mars³ .
- Dispenser les agents de la santé porteurs d'un handicap du travail surtout pour les non-voyants qui ont un risque conséquent de contamination par le virus suite à un plaidoyer de l'OTDDPH le 8 avril ⁴.

Au delà de l'engagement de l'appareil de l'Etat, il faut savoir que l'éco-système repose en grande partie sur les associations qui jouent un rôle important sur plusieurs fronts comme par exemple la gestion des centres d'éducation spécialisée mentionnés ci-haut. l'Etat estime ce nombre à plus de 300 associations qui gèrent 310 centres avec un personnel qui avoisine les 3836 personnes.

La société Civile

Grâce à la révolution de 2011, le travail associatif a connu un essor remarquable en quantité et en qualité. L'émergence de nouveaux acteurs dans la société civile Tunisienne qui lutte pour la cause des personnes handicapées, a donné une nouvelle dimension de militantisme à la cause qui était sujette à une instrumentalisation politique du temps de Ben Ali en particulier par Leila Ben Ali à travers

³WMC avec TAP

⁴WMC avec TAP

l'association Basma qui relève du Ministère des Affaires Sociales depuis 2018.

Les acquis sauvegardés par la société civile sont nombreux, que ce soit sur le plan de la sensibilisation, du plaidoyer ou bien de l'offre des services de base comme la santé, l'éducation et l'emploi .

Certaines associations, comme l'Union Nationale des Aveugles Tunisiens qui existe depuis 1956, ont pu faire avancer la cause des personnes aveugles d'une façon conséquente en encadrant 40.000 personnes sur tout le territoire. Les associations des parents des personnes handicapées sont elles aussi parmi les acteurs phares.

La mobilisation lors de la pandémie du covid-19 est un bon exemple de l'engagement associatif. On peut citer à titre d'exemple :

- L'Association Tunisienne des interprètes de Langue des signes a mobilisé 35 interprètes dont 6 personnes porteuses de handicap qui ont traduit les articles de presse écrits pour assurer l'interprétation lors des sessions d'informations relatives au COVID-19. Cela a commencé depuis le début de la crise et continue à l'instant même.
- L'association locale pour la prise en charge des personnes handicapées "Avec le sourire Douz" a mobilisé des dons au niveau local pour les familles des personnes handicapées de la région.
- OTDDPH et les campagnes de plaidoyer citées plus-haut
- Plusieurs autres initiatives individuelles pour les centres d'accueil et de soutien aux personnes handicapées ont été lancées (ici on parle d'initiatives).
- La campagne de condamnation de la série ramadanesque "Denya Okhra" par une coalition d'associations de défense des personnes handicapées, suite à la diffusion d'un sketch censé être humoristique, stigmatisant les personnes handicapées.

En analysant les initiatives associatives, on remarque la rareté des projets collectifs où sont regroupés des associations qui défendent

différents types de handicap. L'approche concertée en coalition, n'est hélas pas bien ancrée dans l'engagement des acteurs associatifs.

Le secteur privé

L'effort du secteur privé en matière d'emploi est négligeable, mis à part un projet d'insertion professionnelle lancée en partenariat avec l'UTICA par l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant "ANETI" et qui a contribué à l'insertion de 298 personnes porteuses de handicap à la vie professionnelle à travers le projet "Emploi handicap" dans 3 gouvernorats. Ce nombre reste dérisoire pour un projet de 4 ans budgétisé à 650.000 euros.

In fine, sans contrôle rigoureux des inspecteurs du travail et sans système de sanctions efficace, on ne peut voir un engagement systémique du secteur privé. Du côté de la demande, un investissement dans la formation et l'éducation pourrait avoir un impact plus important sur l'emploi.

Les initiatives individuelles

Sur le plan individuel, l'engagement se fait aussi à travers la créativité et l'entrepreneuriat. Que ce soit pour créer une radio qui porte la voix des personnes handicapées ou bien pour créer des solutions mécaniques qui facilitent l'accès aux services, les initiatives individuelles existent mais restent, dans la plupart des cas, sans soutien institutionnel et sans cadre favorable pour l'expansion.

Après avoir exposé sommairement l'état des lieux de l'engagement des différents acteurs et les acquis, on se doit d'explorer le reste du chemin à faire en terme d'engagement et surtout les déterminants qui peuvent inciter ces acteurs à agir.

CE QUI RESTE A FAIRE ET COMMENT LE FAIRE?

Le mot « engagement » implication, « involvement » en anglais, correspond bien à la réalité du bénévolat militant selon Dan Ferrand-Bechmann. Selon elle « la notion d'engagement renvoie à celle de militantisme : lutter pour une cause. Si les bénévoles gèrent des associations, rendent des services, ils sont aussi dans la revendication (pour une nouvelle loi, pour défendre les personnes sans logement) .

Quand il s'agit de l'engagement pour la cause de l'handicap on se doit d'explorer les déterminants et les facteurs qui peuvent influencer les actions des différents acteurs que nous avons cités plus haut. Par quels processus les individus se saisissent-ils de telle ou telle cause? Les pouvoirs publics, comment peuvent-ils s'engager ? Bref, de quoi parle-t-on concrètement lorsque l'on évoque l'engagement pour la cause des personnes handicapées?

Le concept d'engagement peut être entendu de deux manières différentes. La langue anglaise nous fournit d'ailleurs les moyens d'une saisie plus précise des deux sens de l'engagement : involvement peut être compris soit comme commitment, c'est-à-dire parole donnée, engagement comme mise en gage de soi par l'acteur social, soit comme attachment, c'est-à-dire « engagement corps et âme ». ⁵

En se référant au premier sens “commitment”, on se tourne vers l'Etat Tunisien et le fait qu'il se doit d'honorer les engagements signés dans la Convention Internationale des droits des personnes handicapées. Ces obligations impliquent l'inclusion des principes de chaque article dans la conception et la mise en oeuvre des politiques publiques. Une transversalité et une cohérence de ces politiques publiques (éducation ,santé, emploi, culture..) sont primordiales pour garantir un changement palpable au quotidien des citoyens handicapés.

⁵ Ferré, V

L'engagement de l'Etat est tributaire de la volonté politique qui est dépendante en grande partie de l'opinion publique mais aussi de la pression de la société civile. Mettre en place des mécanismes et des projets pour remettre la question de l'handicap au centre du débat public demande une mobilisation surtout des Médias.

En se penchant sur le deuxième sens "attachment" on se retrouve face à une mise en gage de soi, c'est typiquement l'engagement associatif où des personnes handicapées s'engagent principalement par militantisme, ce type d'engagement continuera à subsister quel que soit le cadre ou le contexte vu qu'engagement, survie et empathie s'entre-mêlent. Le plus souvent c'est des personnes handicapées ou des personnes ayant un proche handicapée qui sont engagés. Ce type d'engagement est le réel dynamo quand on veut trouver la bonne recette pour enclencher le changement sociétal. L'intérêt est souvent personnel pour cet engagement et le collectif est souvent un plus que l'on cherche pour renforcer l'ampleur et la dimension de l'action.

Les deux sens de l'engagement nous renseignent sur les modalités de l'engagement pour la cause de l'handicap. En effet dans une note publiée par l'Arab Reform Initiative Mayssen Makni conclue que "si depuis les années 1970, la vision et l'approche du handicap ont changé, des droits ont été obtenus, la qualité des services alloués s'est améliorée, c'est parce que les personnes handicapées se sont organisées d'elles-mêmes et se sont engagées dans un travail de lobbying auprès des organisations internationales (ONU, OMS), qui leur a permis d'être systématiquement consultées lorsque des textes législatifs sont discutés".⁶

Au Delà de l'engagement des personnes handicapées elle même, il faut chercher à trouver les facteurs qui peuvent inciter plus d'acteurs influents hors de cette sphère à s'engager pour la cause de l'handicap. Ce défis doit donc passer par deux étapes pour influencer l'engagement : D'abord Susciter l'intérêt et par la suite populariser la

⁶ Makni.M

cause afin de transformer l'image d'une condition humaine à l'image d'un phénomène sociale.

Susciter l'intérêt

Révéler le vrai poids démographique des personnes handicapées peut avoir un impact retentissant sur les dynamiques de pouvoir et l'intérêt attribué à la cause par l'opinion publique.

Alors que le recensement de 2014 fait état de 2,1% de la population Tunisienne, l'OMS estime la prévalence mondiale de l'handicap à 15%. En Tunisie bon nombre d'acteurs oeuvrant sur la thématique de l'handicap, parlent d'au moins un million de personnes handicapées en Tunisie. Une étude, menée par Handicap International et les membres du Groupe de Travail sur les Statistiques du Handicap (GTSH), au premier rang desquels le Ministère des Affaires Sociales (MAS), l'Institut National de la Statistique (INS) et le Conseil National des Statistiques (CNS) tout au long de l'année 2017 à la délégation de la Manouba, dévoile un tout petit peu l'ampleur du phénomène.

Parmi les 8.224 personnes interrogées par l'intermédiaire du questionnaire ménage, 1.056 personnes ont été détectées et identifiées comme personnes handicapées à travers les questions du Washington Group et selon les critères définis en amont par le GTSH. La prévalence réelle se situe dans un intervalle de [4,1% – 12,7%] et donc a minima 2 fois supérieure à celle de 2,1% observée à La Manouba lors du RGPH de 2014. On constate aussi, sans surprise, que le handicap augmente de manière exponentielle avec l'âge.⁷

Les statistiques et la collecte de données sur le handicap sont partie intégrante de la convention relative au droit des personnes handicapées d'après son article 31 et ont été considérées comme un axe prioritaire dans la stratégie nationale de 2014.

L'accès aux données fiables sur le phénomène de l'handicap est une obligation avant tout et la base pour commencer un vrai travail de

⁷ Handicap International.

fond sur une base scientifique. L'intérêt de la société et du grand public pour cette cause commence donc par une "révélation" faite par les autorités publiques sur l'ampleur démographique surtout quand on comptabilise à peine 260.000 personnes alors que normalement le pays en comptait au moins un million de plus que cela.

Susciter l'intérêt revient aussi à générer du savoir à travers des articles scientifiques qui abordent le handicap à travers la sociologie et les sciences comportementales. Des analyses pertinentes qui peuvent remettre à l'ordre du jour l'handicap comme cause nécessitant l'engagement de toutes les parties prenantes.

Une fois cette question sera de nouveau d'actualité, un travail ardu doit être entrepris pour que cette cause soit populariser. L'engagement des autorités publiques, de la société civile ainsi que des acteurs internationaux actifs en Tunisie, ne pourra que suivre.

Populariser la cause

Occuper la sphère publique ne peut s'éterniser surtout dans un contexte aussi dynamique comme c'est le cas en Tunisie, d'où l'importance d'une action sur la durée et un travail de fond sur une conscience collective de l'importance de cette thématique.

Sachant que le changement de mentalité ne peut se faire que sur le long terme, à court terme un travail sur la redéfinition de l'handicap peut être un bon début pour changer l'image répandue et l'approche charitable pour le traitement de ce phénomène.

La transformation de l'image répandue d'une personne handicapée d'une représentation de la condition humaine d'un citoyen à une représentation d'un phénomène sociale est au coeur de la question de l'engagement pour cette cause. On ne peut élargir la sphère d'engagement si on n'arrive pas à répondre le message suivant : "L'handicap est un phénomène sociale qui nécessite un autre regard et une autre approche par le citoyen"

Le changement de perception influence directement l'engagement par l'instauration de nouvelles normes sociétales. Les deux acteurs à même de réussir à populariser la cause et instaurer ces normes sont la société civile et les médias.

La société civile

Aujourd'hui, la société civile qui est engagée sur cette voie, est pour la plupart des associations de ayant pour droit ou bien des associations de parents de personnes handicapées, la Tunisie en compte plus que 300 dont 290 sont actifs dans la gestion des centres d'éducatons spécialisées. Étant concentrée principalement sur l'offre de service et dont l'Etat couvre à peine 10% des charges de fonctionnement, la plupart de ces associations arrive difficilement à lancer et gérer des campagnes de sensibilisation ou de plaidoyer.

Les associations Tunisiennes qui ne couvrent pas la thématiques de l'handicap peuvent améliorer l'engagement collectif et individuel en intégrant une dimension handicap chaque fois qu'un projet est développé et pour chaque composante de sensibilisation quel que soit le champ d'intervention et la thématique traitée. Le mécanisme le plus rapide et efficace pour accélérer cette prise de conscience peut être l'obligation par les bailleurs de fond nationaux et internationaux d'intégrer cette dimension dans les projets financées.

Les Medias

Le Rôle des médias est cruciale dans la construction d'une conscience collective qui valorise un mode de vie inclusive pour les personnes handicapées. Cela se manifeste principalement à travers non seulement l'approche adoptée pour aborder la question de l'handicap mais aussi à travers la représentation des personnes handicapées dans le contenu produit. Que ce soit dans la presse écrite, les informations télévisées comme lors des Jeux paralympiques, ainsi que sur les mises en scène du corps handicapé dans la production artistique contemporaine.

L'indignation de plusieurs associations est quasi régulière chaque Ramadan vis-à-vis des chaînes de télévisions qui diffusent des feuilletons où l'image de la personne handicapée est vue sous un angle comique. La plupart du temps cette image ne fait que pérenniser le stigma social.

Nous sommes aujourd'hui loin d'une mise en scène médiatique où les personnes handicapées sont des personnages bien équilibrés dont le handicap fait partie intégrale de qui ils sont, mais ne les définit pas.

Lorsque la question de l'impact des médias sur l'image des personnes handicapées a été posée au sociologue Eric de Léséleux, voici sa réponse : "Les médias ont un rôle à jouer car ils sont aujourd'hui l'une des principales sources de production, de reproduction et de diffusion des représentations sociales. Ils sont l'une des sources de référence sur n'importe quel sujet. Mais, attention, quand je parle des médias, je ne parle pas seulement de la presse écrite ou la télévision. Les médias, c'est aussi la littérature, le cinéma, la peinture, le théâtre... toutes les sources de production et de diffusion de messages"⁸

Populariser la cause passe nécessairement par une redéfinition de l'image des personnes handicapées et cela reste tributaire de leur intégration dans le paysage médiatique. La représentativité des personnes handicapées doit être une prérogative pour les acteurs médiatiques publics comme la "Watania 1" et cela pourra créer un effet d'entraînement pour les autres médias.

Des initiatives comme la Radio ML,⁹ la première radio pour les personnes handicapées en Tunisie, ont émergé, mais cette initiative singulière peine à percer dans un paysage médiatique hautement dépendant de la publicité et rarement portée par les causes en dehors des périodes de crise. Au-delà de l'audiovisuelle, la presse écrite est aussi un véhicule important à travers la couverture médiatique mais

⁸ Leussier.H

⁹ Webdo.tn

aussi à travers le journalisme d'investigation. Pour l'instant le sujet de l'handicap n'a pas fait couler beaucoup d'encre d'où la nécessité de susciter l'intérêt et de populariser la cause.

Pour conclure, il faut que l'intérêt public soit suscité pour mobiliser les médias de sorte à mettre l'accent sur un phénomène social qui fait appel à une prise de conscience sur l'importance de l'engagement pour cette cause.


CONCLUSION


En fin de compte, on remarque que les politiques publiques de l'Etat ne peuvent sortir de la spirale des solutions de rafistolage court termiste pour honorer les engagements faits pour la cause des personnes handicapées. L'engagement doit émerger à partir de structures annexes au pouvoir central, des structures capables en même temps de créer de nouvelles dynamiques sociétales en terme de perception mais aussi en terme d'influence des acteurs publics pour faire en sorte qu'une personne handicapée en Tunisie aie accès à une vie inclusive et une dignité sauvegardée.

BIBLIOGRAPHIE

1. Officer , A. , & Posarac, A . (2011) . Rapport mondial sur l'handicap (p. 4). La Banque Mondiale & l'Organisation Mondiale de la santé
2. MKJ, 2020, Février 14. A Tunis, des handicapés expriment leur ras-le-bol. Webdo.tn
3. WMC avec TAP , 2020, Mars 10. Coronavirus : Défaillance au niveau de la sensibilisation des personnes porteuses de handicap auditif et visuel. Webmanagercenter.com
4. WMC avec TAP, 2020, Avril 1 . Coronavirus : Appel à dispenser les agents de la santé porteurs de handicap du travail (OTDDPH). Webmanagercenter.com
5. Ferré, V. (2006) . Appel à Contribution Tracés n°11 « L'engagement » Avant-propos, Revue Tracés
6. Makni, A. (2018) . Handicap et citoyenneté dans la Tunisie post-révolutionnaire. Arab Reform Initiative
7. Equipe d'étude HI. (2017). Étude sur les incapacités, l'accès aux services et la participation sociale des personnes handicapées dans la délégation de La Manouba - Tunisie
8. Héloïse Leussier, 2019, Mars 2. "On est encore dans des représentations stéréotypées du handicap". respectmag.com
9. BZ , 2016, Mars 19. Tunisie : Création de la première radio pour handicapés, dans le monde arabe et en Afrique. webdo.tn

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

 2, Avenue de France Imm Ibn Khaldoun (National),
2ème étage Apt325-Tunis Bab Bhar 1000

 Tél: (+216)71 325 129 - Fax: (+216)71 325 128

 contact@fdes.net  fdes.net

